

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 08 décembre à 20 heures 00

L'an deux mille vingt, le 08 décembre 2020 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Franck DORIOL, maire.

Etaient présents

Mmes et MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, M. Eric DESPRES, Franck DORIOL, Caroline EYSSARD PONCIER, Marie-Claire GEYMOND, Lyliane MUZELIER, Julien ROUSSEL, Bastien SANGIORGIO, Geneviève TORRALBA, Didier TRICHARD

Absents

Monsieur Julien ROUSSEL a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance par Monsieur le maire : 20h15

Approbation du compte-rendu de la séance du 31 octobre 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2020 – 31 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Le conseil municipal,

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 4eme trimestre 2020 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut en vertu de l'article L 612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

Dépenses d'investissement 2020 hors remboursement de la dette :

1 166 300.00 €

Conformément aux textes, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 291 575.00 € (< 25% de 1 166 300.00 €.)

Dépenses se répartissant comme suit :

-chapitre 10 : 900.00 €

-chapitre 20 : 222.00 €

-chapitre 21 : 25 178.00 €

-chapitre 23 : 1 140 000.00 €

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

Donne à Monsieur le maire l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2021.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver la vente du terrain, sachant qu'une seconde délibération sera nécessaire pour faire mention du nom de l'acquéreur quand il sera connu, et des modalités précises de vente.

DELIBERATION 2020 – 32 : Travaux bloc sanitaire pour PMR et demande de subvention DETR 2021

Le conseil municipal,

Monsieur le maire expose au Conseil municipal un projet de bloc sanitaire pour les personnes à mobilité réduite. Ce projet pouvant être envisagé sur le budget communal 2021 a un coût HT de :

➤ 31 655.65 €

Monsieur le maire explique que des subventions peuvent être accordées dans le cadre de ce projet. Monsieur le maire propose de valider ce projet et de demander une subvention dans le cadre de la Dotation à l'équipement pour les territoires ruraux (DETR) 2021 ;

Plan de financement :

Dépenses : 31 655.65 €

Recettes : 31 655.65 €

▪ DETR :	6 331.13 €	20 %
▪ Conseil Départemental :	8 000.00 €	25 %
▪ Bonus Relance Région	11 079.40€	35 %
▪ Autofinancement :	6 245.15 €	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

VALIDE le projet de bloc sanitaire pour les personnes à mobilité réduite d'un montant de 31 655.65 € porté au budget communal 2021 ;

AUTORISE la demande de subvention Dotation à l'équipement pour les territoires ruraux (DETR) 2021 selon le plan de financement présenté ce jour ;

AUTORISE Monsieur le maire à suivre ces dossiers et à signer tout document s'y reportant.

DELIBERATION 2020 – 33 : Travaux aménagement place bloc sanitaire pour PMR et demande de subvention Maison du Territoire Sud Grésivaudan

Le conseil municipal,

Monsieur le maire expose au conseil municipal un projet d'aménagement d'une place devant le bloc sanitaire pour les personnes à mobilité réduite. Ce projet pouvant être envisagé sur le budget communal 2021 a un coût HT de :

➤ 31 655.65 €

Monsieur le maire explique que des subventions peuvent être accordées dans le cadre de ce projet. Monsieur le maire propose de demander une subvention auprès de la Maison du territoire du Sud Grésivaudan.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

AUTORISE la demande de subvention auprès de la Maison du territoire du Sud Grésivaudan pour ce projet validé par la délibération 2020-32.

AUTORISE Monsieur le maire à suivre ce dossier et à signer tout document s'y reportant

DELIBERATION 2020 – 34 : Travaux aménagement place avec bloc sanitaire pour PMR et demande de subvention Bonus Relance Région

Le conseil municipal,

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement d'une place avec bloc sanitaire pour les personnes à mobilité réduite. Montant 31 655.65 €. Ce projet a été validé par la délibération 2020-32.

Monsieur le maire explique que des subventions peuvent être accordées. Monsieur le maire propose de demander une subvention dans le cadre du dispositif Bonus Relance de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

AUTORISE la demande de subvention dans le cadre du dispositif Bonus Relance de la Région pour ce projet validé par la délibération 2020-32.

AUTORISE Monsieur le maire à suivre ce dossier et à signer tout document s'y reportant

DELIBERATION 2020 – 35 : Travaux City Park et demande de subvention Bonus relance Région

Le conseil municipal,

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet d'un City park sur la commune de Morette pour un montant de 49 113.09 €.

Monsieur le maire explique que des subventions peuvent être accordées pour ce projet. Monsieur le maire propose de demander une subvention dans le cadre du dispositif Bonus Relance de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

VALIDE le projet de City Park pour un montant de 49 113.09 € sur le budget communal 2021 ;

AUTORISE la demande de subvention dans le cadre du dispositif Bonus Relance de la Région pour le projet de City Park ;

AUTORISE Monsieur le maire à suivre ce dossier et à signer tout document s'y reportant

DELIBERATION 2020 – 36 : Travaux City Park et demande de subvention Maison du Territoire Sud Grésivaudan

Le conseil municipal,

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal le projet de City park validé par la délibération 2020-35 pour un montant de 49 113.09 €

Monsieur le maire rappelle que des subventions peuvent être accordées dans le cadre de ce projet. Monsieur le maire propose de demander une subvention auprès de la Maison du territoire du Sud Grésivaudan.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

AUTORISE la demande de subvention auprès de la Maison du territoire du Sud Grésivaudan pour ce projet validé par la délibération 2020-35 d'un montant de 49 113.09 €.

AUTORISE Monsieur le maire à suivre ce dossier et à signer tout document s'y reportant

DELIBERATION 2020 – 37 : Travaux City Park et demande de subvention Maison du Territoire Sud Grésivaudan

Le conseil municipal,

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de City Park pour un montant de 49 113.09 € validé par la délibération 2020-35.

Monsieur le maire explique que des subventions peuvent être accordées dans le cadre de ce projet. Monsieur le maire propose de demander une subvention dans le cadre de la Dotation à l'équipement pour les territoires ruraux (DETR) 2021 ;

Plan de financement :

Dépenses : 49 113.09 €

Recettes : 49 113.09 €

▪ DETR :	9 822.61 €	20 %
▪ Conseil Départemental :	4 911.33 €	10 %
▪ Bonus Relance Région :	24 556.54 €	50 %
▪ Autofinancement :	9 822.61 €	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

AUTORISE la demande de subvention Dotation à l'équipement pour les territoires ruraux (DETR) 2021 selon le plan de financement présenté ce jour pour le projet City Park validé par la délibération 2020-35 ;

AUTORISE Monsieur le maire à suivre ce dossier et à signer tout document s'y reportant

DELIBERATION 2020 – 38 : Adhésion à la convention de protection sociale mise en place par le CDG 38

Le conseil municipal,

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les centres de gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent ». Le Cdg38 a donc lancé une procédure de convention de participation.

Il est proposé aux élus, que la commune de Morette adhère au contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants :

- **Lot 1 : Protection santé complémentaire**
Le niveau de participation de l'employeur pour le lot 1 est fixé à 12.50 € mensuel par agent pour un temps complet. En cas de temps non complet, cette participation sera proratisée.
- **Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie**
Le niveau de participation de l'employeur pour le lot 2 est fixé à 12.50 € mensuel par agent pour un temps complet. En cas de temps non-complet, cette participation sera proratisée.

Cette prestation est prise en charge dans le cadre de la cotisation additionnelle versée au Centre de gestion de l'Isère.

Durée du contrat : 6 ans, (début le 1er janvier 2020), renouvelable un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

VALIDE l'adhésion de la commune de Morette à la convention de protection sociale mise en place par le CDG pour les lots 1 et 2 avec un niveau de participation à 25 € mensuel par agent pour un temps complet. En cas de temps non-complet, cette participation sera proratisée ;

AUTORISE Monsieur le maire à suivre ce dossier et à signer tout document s'y reportant

DELIBERATION 2020 – 39 : Avenant n°1 – Lot n°12 Entreprise GENIN

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil municipal n° 2019-35 du 18 octobre 2019 relative au choix des entreprises pour le marché de rénovation du bâtiment de la mairie et de ses extérieurs,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

DE CONCLURE l'avenant n°1 lot n° 12 Electricité, d'augmentation du coût ci-après détaillé avec l'entreprise GENIN Electricité dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de rénovation du bâtiment de la mairie et de ses extérieurs :

Le présent avenant porte sur les travaux supplémentaires suivants :

- Reprise des compteurs des deux logements à l'étage de la mairie
- Raccordements provisoires du logement et du congélateur de la cave
- Réalimentation des prises et remplacement des luminaires du sous-sol
- Ajout d'une prise extérieure

Les modifications portent sur des travaux supplémentaires tels que décrits ci-dessus et reprisent dans les devis suivants :

- Devis 01631 pour un montant de 3.644,00 € HT
- Devis 01632 pour un montant de 724,00 € H
- Devis 01674 pour un montant de 2.789,00 € HT
- Devis 01683 pour un montant de 211,57 € HT

Montant de l'avenant n°1 : + 7.368,57

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Marché initial	37.473,00 €	7.494,60 €	44.967,60 €
Avenant n° 1	+ 7.368,57 €	+ 1.473,71 €	+ 8.842,28 €
Nouveau montant marché	44.841,57 €	8.968,31 €	53.809,88 €

L'incidence financière sur le montant initial du marché est de 7.368,57 € HT, +19,66 %.

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DELIBERATION 2020 – 40 : Tarif concession et columbarium du cimetière de Morette

Le conseil municipal,

Monsieur le maire, rappelle au conseil municipal la délibération du 31 mars 2000 fixant le prix des concessions et columbarium du cimetière de Morette, ainsi que des propositions de tarifs et de durée de concessions.

Il informe le conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs à :

Cimetière		
Concession 30 ans	1 emplacement :	200 euros
	2 emplacements :	400 euros
Concession 50 ans	1 emplacement :	300 euros
	2 emplacements :	600 euros

Columbarium	
La case 30 ans	250 euros
La case 50 ans	350 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

De fixer les tarifs susvisés,

Dit que les tarifs seront applicables à compter du 10 décembre 2020

DELIBERATION 2020 – 41 : Avenant n°3 – Lot n°03 Finot Jacquemet

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil municipal n° 2019-35 du 18 octobre 2019 relative au choix des entreprises pour le marché de rénovation du bâtiment de la mairie et de ses extérieurs,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

DE CONCLURE l'avenant n°3 lot n° 03 Ossature et habillage bois-Zinguerie ci-après détaillé avec l'entreprise Finot Jacquemet dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de rénovation du bâtiment de la mairie et de ses extérieurs :

Le présent avenant porte sur les travaux supplémentaires suivants :

- Couverture zinc sur le porche d'entrée
- Terrasse sur étanchéité
- Passerelle
- Eaux pluviales de la chaufferie

D'autre part des modifications des travaux générant des moins-values, et portant sur :

- L'ossature bois du silo
- L'intervention sur la couverture existante

Les modifications des travaux génèrent au global une plus-value, telle que présentée dans le devis établi par l'entreprise en date du 26 novembre 2020, et pour un montant de + 8 016.90 € HT

Montant de l'avenant n°3 : + 8 016.90 €

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Marché initial	33 110.93 €	6 622.19 €	39 733.12 €
Avenant n° 1	+ 2 640.00 €	+ 528.00 €	+ 3 168.00 €
Avenant n° 2	+ 600.00 €	+ 120.00 €	+ 720.00 €
Avenant n° 3	+ 8 016.90 €	+ 1 603.38 €	+ 9 620.28 €
Nouveau montant marché	44.367,83 €	8.873.57 €	53.241.40 €

L'incidence financière sur le montant initial du marché est de, +34 %.

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DELIBERATION 2020 – 42 : Avenant n°1 – Lot n°05 PROPONNET

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil municipal n° 2019-35 du 18 octobre 2019 relative au choix des entreprises pour le marché de rénovation du bâtiment de la mairie et de ses extérieurs,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

DE CONCLURE l'avenant n°1 lot n° 05 Menuiseries bois occultations ci-après détaillé avec l'entreprise Proponnet dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de rénovation du bâtiment de la mairie et de ses extérieurs :

Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour premier objet l'ajout de prestations complémentaires générant des plus-values :

- Reprise de parquet au droit des seuils de la salle de réunion et salle communale
- Ossature placard bureau du Maire
- Modifications de travaux générant des moins-values, et portant sur
 - Finitions lambrequin au droit des VR ou stores
 - Porte cloison mobile
 - Bloc-porte supprimé (cage escalier est)

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : - 2.93 %

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Marché initial	124 116.68 €	24 823.34 €	148 940.02 €
Avenant n° 1	- 3 642.81 €	- 728.56 €	-4 371.37 €
Nouveau montant marché	120 473.87 €	24 094.77 €	144 568.64 €

L'incidence financière sur le montant initial du marché est de, -2.93 %.

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DELIBERATION 2020 – 43 : Avenant n°1 – Lot n°10 SMS

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil municipal n° 2019-35 du 18 octobre 2019 relative au

choix des entreprises pour le marché de rénovation du bâtiment de la mairie et de ses extérieurs,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

DE CONCLURE l'avenant n°1 lot n° 10 Ossature métal serrurerie ci-après détaillé avec l'entreprise SMS Serrurerie Métallerie Service dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de rénovation du bâtiment de la mairie et de ses extérieurs :

Modifications introduites par le présent avenant :

L'ajout de prestations complémentaires générant des plus-values telle que présentées dans le devis établi par l'entreprise en date du 26 novembre

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : + 0.46 %

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Marché initial	37 000.00 €	7 400.00 €	44 400.00 €
	- +170.60 €	- +34.12 €	+204.72
Nouveau montant marché	37 170.60 €	7 434.12 €	44 604.72 €

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DELIBERATION 2020 – 44: Avenant n°1 – Lot n°04 LP ETANCH

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil municipal n° 2019-35 du 18 octobre 2019 relative au choix des entreprises pour le marché de rénovation du bâtiment de la mairie et de ses extérieurs,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

DE CONCLURE l'avenant n°1 lot n° 04 Etanchéité ci-après détaillé avec l'entreprise LP'ETANCH dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de rénovation du bâtiment de la mairie et de ses extérieurs :

Le présent avenant a pour objet

D'une part, la bascule de travaux à un autre lot générant des moins-values et portant sur :

- Le platelage de la terrasse
- Le platelage et le solivage de la passerelle
- La réalisation de la descente d'eau pluviale de la chaufferie
- La réalisation de l'étanchéité du porche

D'autre part, des prestations non réalisées générant des moins-values, et portant sur :

- La reprise de l'étanchéité des terrasses de l'aile ouest
- La reprise des couvertines de l'aile ouest
- Un habillage de souche en toiture non réalisé

Enfin des modifications de travaux générant des plus-values, et portant sur :

- Le raccord d'étanchéité entre auvent et façade ITE

Les modifications des travaux génèrent au global une moins-value, telle que présentée dans le DPGF et le devis en annexe.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public -52.06 %

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Marché initial	20 751.13 €	7 4 150.23 €	24 901.36 €
Avenant n° 1	-10 802.68 €	- 2 160.54 €	- 12 963.22 €
Nouveau montant marché	9 948.45 €	1 989.69 €	11 938.14 €

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h06.

Le secrétaire :

Julien ROUSSEL



Le maire

Franck DORIOU

